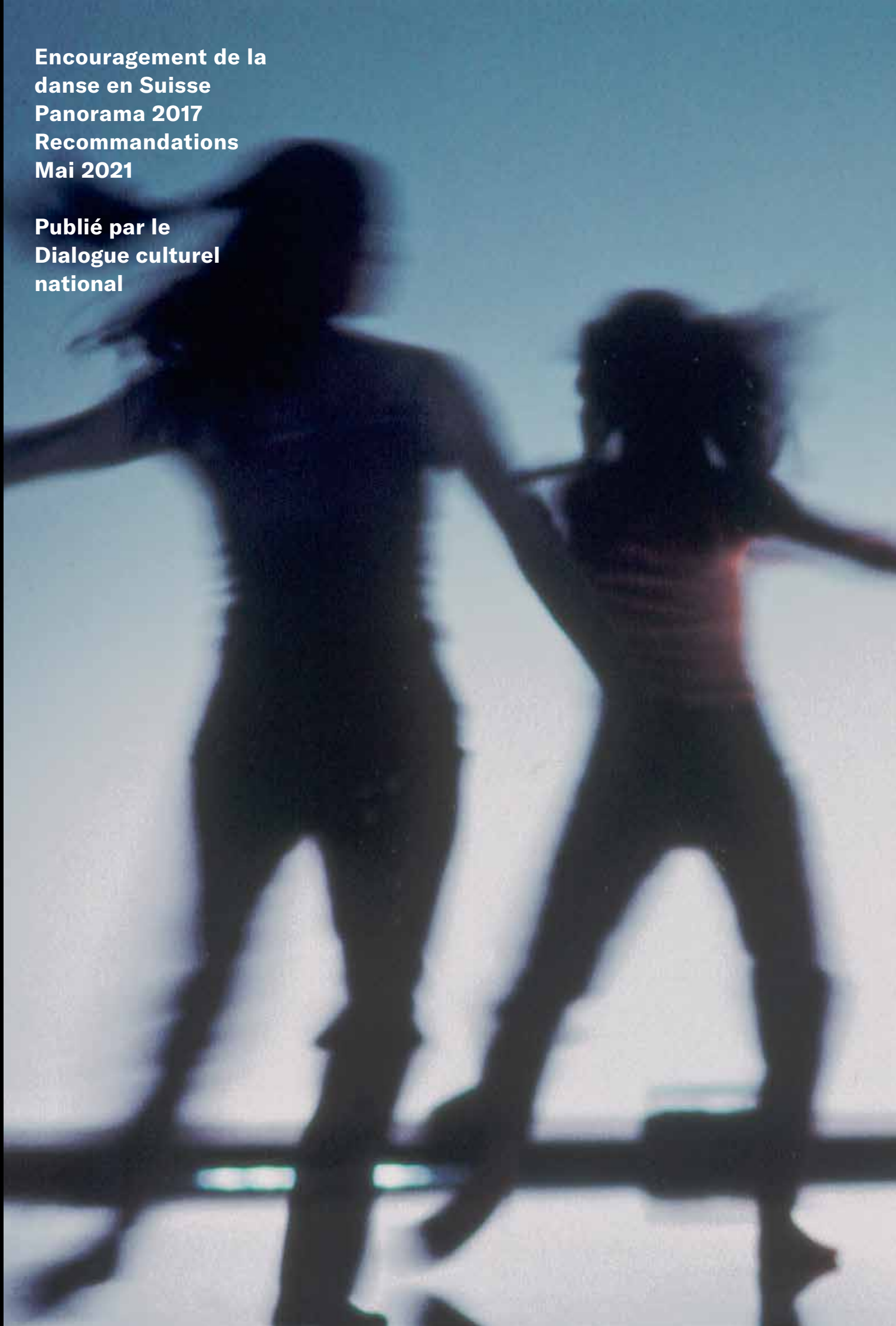


**Encouragement de la  
danse en Suisse  
Panorama 2017  
Recommandations  
Mai 2021**

**Publié par le  
Dialogue culturel  
national**



## Contexte

Le Dialogue culturel national a mis en place un groupe de travail Danse pour établir un état des lieux des conditions cadres de la danse en Suisse ainsi qu'un bilan de l'encouragement public dans ce domaine en 2017. Le rapport était publié en août 2019. Le niveau politique du Dialogue culturel national a également donné le mandat d'identifier et de prioriser les mesures susceptibles de consolider et d'optimiser l'encouragement coordonné au niveau national, et d'en recommander la mise en œuvre aux différents partenaires du Dialogue culturel national.

Le rapport **Encouragement de la danse en Suisse – Panorama 2017** montre qu'il est nécessaire d'agir à différents niveaux. Le Dialogue culturel national a ainsi défini quatre axes d'action et formulé des mesures qui couvrent – dans le domaine de l'encouragement de la création artistique – toute la chaîne de valeur, de la production à la diffusion adéquate des pièces prêtes à être présentées. Le but est d'assurer la continuité dans l'encouragement de la danse, de renforcer les modèles qui ont fait leurs preuves et de trouver des propositions de solutions concrètes pour combler les lacunes constatées dans l'activité d'encouragement.

## Axes d'action et recommandations

### 1) Salaires et cachets

Les danseurs et danseuses professionnels ont derrière eux une longue formation, qu'ils ont généralement déjà commencée alors qu'ils étaient enfants. Quand ils deviennent professionnels, ils sont encore très jeunes et ne perçoivent donc qu'un salaire de débutant pour les engagements fixes. Et vu que leur carrière est courte, leur salaire ne peut pas progresser sur plusieurs décennies comme dans les autres métiers de la scène. Ils doivent par ailleurs également penser à leur reconversion et faire en sorte de pouvoir, à la fin de leur carrière scénique, investir dans des formations leur permettant d'entamer une seconde carrière. Le cachet minimum dans le domaine de la danse devrait par conséquent être plus élevé que celui prévu dans les autres métiers de la scène. Cette problématique spécifique à la danse n'est actuellement pas prise en compte dans les théâtres disposant d'un ensemble permanent.

Pour les compagnies indépendantes s'ajoute une autre difficulté: tous les théâtres et festivals ne sont pas en mesure de verser, pour les représentations données en tournée, le cachet minimum recommandé par l'association professionnelle, et le budget de production des compagnies indépendantes est souvent trop bas pour permettre le versement d'un salaire minimum. Les compagnies indépendantes dont les revenus découlent uniquement de projets connaissent ainsi des conditions de travail très précaires.

<sup>1</sup> Le salaire minimum recommandé par Danse Suisse pour les danseurs et danseuses faisant partie d'ensembles permanents ou de compagnies indépendantes est de 4500 francs par mois. Pour les représentations données en tournée, Danse Suisse se réfère aux montants fixés par l'association professionnelle t. dans le domaine du théâtre et qui sont actuellement de 500 francs par personne pour une représentation et de 400 francs par personne et par représentation dès deux représentations.

#### → Recommandation

**1a)** Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de veiller à ce que les cachet<sup>1</sup> et salaires minimums soient respectés, aussi bien dans le cadre des contributions allouées à des projets que dans celui des conventions conclues avec les théâtres et les festivals.

## 2) Concentration des moyens de production

Les productions des compagnies indépendantes sont la plupart du temps financées par des contributions relativement modestes. En 2017, 71 % des productions soutenues par les pouvoirs publics n'ont ainsi bénéficié que d'un budget de 30'000 francs au maximum. Les moyens pour la recherche sont eux aussi très limités. Tout cela a pour conséquence que de nombreuses productions voient le jour dans des situations précaires et que leur potentiel ne peut pas être pleinement exploité. Des contributions plus importantes sont généralement versées dans le cadre de conventions pluriannuelles. Celles-ci améliorent considérablement la situation des compagnies indépendantes, car elles leur permettent de disposer d'un horizon de planification plus long, de générer davantage de revenus supplémentaires et d'avoir une plus grande continuité dans leur travail.

Nombreux sont les théâtres et festivals à ne pas pouvoir assumer de manière adéquate leur rôle de coproducteur. Leurs budgets sont en effet trop restreints pour qu'ils puissent, en plus des services et/ou prestations fournis, soutenir par des contributions financières substantielles les productions des compagnies indépendantes.

### → Recommandations

Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de

**2a)** soutenir par des contributions substantielles – ainsi qu'éventuellement par des contributions pour la recherche – les productions des compagnies indépendantes et de leur attribuer une plus grande part de leurs moyens par le biais de conventions pluriannuelles (bilatérales ou conclues avec d'autres instances d'encouragement). Il peut être nécessaire d'opérer une sélection plus rigoureuse à cet effet.

**2b)** inciter les théâtres et festivals subventionnés à fournir non seulement des services et/ou prestations dans le cas de coproductions avec des compagnies indépendantes, mais également à mettre à disposition des moyens financiers.

### 3) Promotion accrue de la diffusion des spectacles

Les quelque 200 productions de compagnies indépendantes soutenues par les pouvoirs publics en 2017 n'ont pu compter chacune en moyenne en Suisse (les chiffres des tournées à l'étranger n'ont pas été relevés) que sur 2,5 lieux de représentation (dont celui où s'est déroulée la première) et n'ont donc pas pu être diffusées de façon adéquate. Cela signifie, en d'autres termes, que les productions ne peuvent pas être développées artistiquement, qu'elles n'atteignent pas leur public potentiel et que les investissements des pouvoirs publics n'ont aucune durabilité. C'est dans les tournées en Suisse alémanique et en Suisse italienne que le manque de moyens pour la diffusion des spectacles se fait le plus fortement ressentir; en Suisse romande, la situation est nettement meilleure grâce au soutien de la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles).

La situation de la danse est encore beaucoup plus difficile en dehors des cinq grandes villes que sont Zurich, Genève, Bâle, Lausanne et Berne. Il y a certes quelques théâtres et festivals qui programment régulièrement des spectacles de danse, mais ils ne sont généralement pas assez dotés financièrement pour coproduire des compagnies suisses ou pour verser des cachets appropriés.

#### → Recommandations

Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de

**3a)** mieux exploiter les productions qu'elles soutiennent et de permettre pour cela aux compagnies de demander des moyens supplémentaires pour leur diffusion (également en dehors du canton). Dans l'idéal, ce soutien devrait s'intégrer dans les mesures à définir par les cantons pour encourager la diffusion dans tous les domaines artistiques.

**3b)** développer un modèle intercantonal semblable à celui de la Corodis pour l'encouragement des tournées en Suisse alémanique et en Suisse italienne.

**3c)** continuer de soutenir les activités de Reso – Réseau Danse Suisse, qui doit pour sa part s'engager à acquérir de nouveaux partenaires pour la danse, à renforcer la diffusion des productions et à favoriser les échanges entre les villes et les régions.

#### **4) Experts de la danse dans les instances d'encouragement et les commissions compétentes pour la danse**

La danse est un art encore mal connu dans certains organes décisionnels compétents. Divers exemples montrent toutefois que les choses bougent pour la danse dans une région dès lors que des personnes connaissant ce domaine artistique siègent au sein des organes compétents et s'engagent en sa faveur. Les conditions de travail spécifiques à la danse sont aussi souvent mal connues; or il est indispensable de les connaître pour pouvoir prendre des décisions fondées en matière d'encouragement.

Les directions de théâtres et de festivals jouent un rôle fondamental dans la programmation de la danse. Un intérêt personnel pour la danse a, en l'occurrence, beaucoup plus d'impact sur l'organisation des programmes que des directives émises par les instances d'encouragement. Mais, pour attirer des personnes intéressées par la danse aux postes de direction, il faut que les commissions comptent un nombre adéquat de membres connaissant bien la danse.

##### **→ Recommandations**

Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de

**4a)** nommer, dans la mesure du possible, des experts de la danse au sein de leurs organes décisionnels, même si elles ne reçoivent que peu ou pas de demandes émanant du domaine de la danse. Ces nouveaux membres devraient également avoir les connaissances requises en matière de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques.

**4b)** veiller, lors de nouvelles nominations à la direction des théâtres et des festivals, à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'experts de la danse dans les commissions et d'informer les organes compétents dans ce sens.

## Plan de mise en œuvre

Recommandation	Responsabilité	Calendrier	Mise en œuvre
1a)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Lors du versement de contributions et dans le cadre des entretiens d'évaluation prévus dans les conventions conclues avec les théâtres et les festivals
2a)	Instances d'encouragement Individuellement et en coopération	Immédiatement	Lors du versement de contributions
2b)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Dans le cadre des entretiens d'évaluation prévus dans les conventions conclues avec les théâtres et les festivals
3a)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Dans le cadre des entretiens d'évaluation prévus dans les conventions conclues avec les théâtres et les festivals
3b)	Conférence des délégués aux affaires culturelles CDAC	Immédiatement	Développement d'un modèle intercantonal visant à renforcer l'encouragement des tournées en Suisse alémanique et en Suisse italienne
3c)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Système de requêtes
	Conférence des délégués aux affaires culturelles CDAC	À partir de 2021	Prolongation de la recommandation de la CDAC à partir de 2021 Soutien des projets de Reso et prise en compte également des mesures et projets de Danse Suisse dans le domaine de l'encouragement des jeunes talents (même procédure que jusqu'à présent)
4a)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Nomination (évtl. immédiate) d'experts de la danse lors de nouvelles élections au sein des organes décisionnels
4b)	Instances d'encouragement Individuellement	Immédiatement	Information

Dans le Message culture 2021–2024 sont proposées, du côté de la Confédération, des mesures qui correspondent aux présentes recommandations. C'est le cas notamment pour les recommandations

- 1a) → Cachets et salaires minimums des artistes
- 2a) → Prise en compte des processus de recherche dans l'encouragement à la création artistique
- 3b) → Diffusion d'œuvres artistiques au sein des régions linguistiques
- 3c) → Soutien des activités de Reso – Réseau Danse Suisse

Impressum

Dialogue culturel national, groupe de travail Danse :

Martha Monstein (présidente, Canton de Thurgovie), Jérôme Benoit (Canton de Berne, jusqu'en 2019), Nicolas Gyger (Canton de Vaud, à partir de 2019), Cyril Tissot (Ville de La Chaux-de-Fonds), Kristin Schmidt (Ville de St-Gall), Felizitas Ammann (Pro Helvetia), Claudia Rosiny (Office fédéral de la culture)

Révision typographique : Susanna Entress

Photographie : Tina Ruisinger

Mai 2021

**Encouragement de la  
danse en Suisse  
Panorama 2017  
Recommandations  
Mai 2021**

**Publié par le  
Dialogue culturel  
national**

